

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

Arrêté n° 97/88
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20 relatifs aux conditions générales d'exercice des attributions,

VU l'arrêté n° 95-328 (série B) du 27 juin 1995 accordant à M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives aux travaux,

VU l'arrêté n° 97/87 (série A) en date du 29 avril 1997 rapportant notamment les fonctions de M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint, en matière de développement économique et de l'emploi,

CONSIDERANT qu'une nouvelle répartition des fonctions entre M. Jean MANTE, quatrième Maire-Adjoint et M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint entraîne une modification de leurs délégations,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 95-328 (série B) du 27 juin 1995 susvisé est abrogé.

Article 2 : M. Jean-Paul ROBERT, cinquième Maire-Adjoint jusqu'à présent chargé des travaux est désormais délégué pour toutes les questions relatives au développement économique.

Article 3 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 4 : La présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 29 avril 1997



Le Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

